

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Sénouillac

N° 18 du 30 juillet 2015

Date de la convocation : 23 juillet 2015.

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT Adjoint, Vincent CLASSINE, Christine DURIEZ, Lorraine FONVIELLE, Emmanuel BISTES, Marie Thérèse PLAGEOLES.

Procurations : Corinne MALBERT à Bernard FERRET, Grégory FABRE à Gilles FORT, Jean-Luc SOUQUIÉ à Christine DURIEZ.

Secrétaire de séance : Lorraine FONVIELLE.

Approbation du compte rendu du conseil n° 17.

Remarques de Mme Plageoles concernant ce compte-rendu :

« - il semble inutile de conserver le paragraphe concernant le retrait de"... et un appel téléphonique ..." dans la mesure où le CR a déjà été signé et qui par ailleurs, sorti du contexte, reste incompréhensible.

- son intervention sur le fonds de roulement n'a pas été prise en compte.

- questions diverses : sa remarque sur le panneau du Circuit des 4 Châteaux n'a pas été prise en compte. »

Délibérations :

Modification des statuts de T&D

⇒ *Aménagement numérique* : Nous en avons déjà parlé en conseil, la compétence de l'aménagement du numérique incombe à la commune, le but de la délibération consiste à transférer cette compétence à la communauté de communes. Ce transfert ne s'accompagne d'aucun transfert de charges, T&D avait déjà intégré la compétence de l'étude. Il s'agit de passer à la compétence d'aménagement et de réalisation.

⇒ *Sentiers pédestres* : Il est proposé de compléter les statuts de T&D avec la compétence de gestion des sentiers VTT agréés, soit 240,5Km.

⇒ *Modification de forme* : suite à la demande de la préfecture, les compétences visées telles que la protection et la mise en valeur de l'environnement deviennent optionnelles et les compétences telles que la construction, l'aménagement et la gestion des équipements sportifs et culturels deviennent des compétences facultatives.

La compétence transport à la demande, par délégation du conseil général, devient une compétence autonome au sein des compétences facultatives.

Les transferts de statut seront transmis aux conseillers prochainement.

Vote : 10 pour

Tarif cantine

Il est proposé de prolonger le contrat avec la société Ansamble jusqu'à la fin de l'année 2015 (31 décembre). Rappel des tarifs : 5.26 € le repas dont 2.90 € à la charge des parents et 2.36 € à la charge de la collectivité. Repas adulte : 7€. Un appel d'offre a été lancé pour environ 90 000 repas. Senouillac pèse peu dans cet appel d'offre ; par exemple 36 000 repas à La Clavelle et 9 000 pour Sénouillac. La commune de Gaillac doit nous informer de son choix, M. le Maire a précisé au responsable de l'appel d'offre que la société Ansamble nous donnait entière satisfaction et que nous ne souhaitons pas changer de prestataire.

Vote : 10 pour

Transfert de la compétence optionnelle de création d'infrastructures de recharge pour véhicules (Gregory Fabre en avait parlé lors du dernier conseil)

Le SDET souhaite prendre la compétence pour le compte des communes du département des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE). Suite à l'Assemblée Générale du 23 février 2015, le syndicat s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département du Tarn.

Vote : 10 pour

Demandes de subventions FDT et FRI pour les travaux du mur de l'école et du carrefour de la D3 et de la côte de Senouillac

Lors de l'établissement du budget Investissement 2015, nous n'avions pas pris en compte ces subventions car elles semblaient ne pas rentrer dans les axes définis par le Conseil Départemental et le Conseil Régional. À force d'obstination, il semblerait qu'il y aura peut-être des opportunités à saisir...

L'augmentation du devis de l'entreprise Fournier est essentiellement due à l'augmentation de la longueur du passage busé (32 m), du diamètre (50 cm), ainsi que du trottoir rajouté pour bien matérialiser la route, le but recherché étant d'amener les automobilistes à réduire leur vitesse. Le marquage au sol ainsi que le panneau « stop » seront faits prochainement.

Vote : 10 pour.

Prêt à taux zéro pour le FCTVA

Pour soutenir l'investissement dans les territoires, la Caisse des dépôts et consignations déploie en 2015 un dispositif de préfinancement du FCTVA à taux zéro.

La demande se fait exclusivement sur internet, les demandes éligibles correspondent à 8% des dépenses réelles inscrites aux comptes 21, 231, 235 et 1675 et votées au budget primitif. Ce qui correspond dans notre budget investissement à 8% de 146 020€, soit 11 682€.

Le versement interviendra vers mi-novembre. Afin de suivre les montants attribués et remboursés, un compte spécifique sera créé (103 : plan de relance TVA ; en recette seront comptabilisées les avances versées par la CDC et en dépenses les remboursements effectués par les collectivités).

Dans tous les cas, l'avance demandée ne dépassera pas le montant des sommes des investissements réalisés (mur, carrefour, voirie, soldes des WC, matériel, soit environ 75 000€ TTC x 15.761% (taux de remboursement TVA) = 11 820€.

Vote : 10 pour.

SSMSP

Modification des statuts avec ajout de la compétence « animation socioculturelle dans le domaine périscolaire et extrascolaire ».

Les dépenses liées à l'activité de l'ALAE multi-site seront intégrées au budget SSMSP mais feront l'objet d'un traitement analytique différencié.

Vote : 10 pour.

Choix de l'entreprise qui va réaliser l'étude préalable au plan d'épandage

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 Juillet et a choisi la société TERRALYS pour la tranche ferme de l'étude bathymétrique et du plan d'épandage pour un montant de 4 070 € TTC.

Il restera 1 100€ TTC pour la tranche conditionnelle sur le bilan agronomique ; ce sera voté lors d'une prochaine délibération.

Vote : 10 pour.

Déclaration Modificative

Suite à l'augmentation de la facture de l'entreprise Fournier (voir explications ci-dessus), une déclaration modificative doit être votée.

Transférer 2 000€ de l'opération 253 " réfection du mur de l'école " à l'opération 255 « réfection du carrefour D3/Côte de Senouillac ».

Vote : 10 pour.

Questions diverses :

1) *Actuellement de nombreuses collectivités renégocient leurs emprunts, exemple TED* vient de le faire auprès de la Banque Postale pour un gain de 280 000€. M. le Maire propose d'étudier la faisabilité pour la commune. En effet, nous avons encore trois prêts à échéance au-delà de 10 ans pour des taux supérieurs à 4 % pour un montant de capital restant dû proche de 500 000€.

2) *Visite de M. Gayraud, notre correspondant ERDF* : mise en place de nouveaux compteurs électriques « intelligents » LINKY dans le courant du deuxième semestre 2016. Les habitants seront prévenus par plusieurs courriers successifs.

3) *Visite de la société Cluzel (programme diagnostic-accessibilité)* : L'état des lieux des bâtiments de chaque commune est la première étape vers la mise en accessibilité de ceux-ci. Chaque commune devra déposer avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Dans cet Ad'AP, chaque commune devra s'engager à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments dans un délai limité (3 ans).

A première vue nous ne devrions pas avoir de gros travaux à effectuer sur les bâtiments. L'accent a été porté principalement, lors de la visite, sur les signalisations et sur les contrastes, les tons sur tons (poignées de portes interrupteurs, nez de marche...).

Pour ce qui est de l'école ou toute autre pièce non accessible : le principe consiste à être en capacité de pouvoir proposer une autre salle en cas de demande.

4) *Point par M. Gilles Fort concernant Tarn et Dadou :*

- Rapport du Spanc : il est en ligne sur le site de Tarn et Dadou.

- Rapport de Trifyl : ils ont atteint le taux attendu en 5 ans au bout de 4 ans : réduction des déchets de 7%.

- Mas de Rest : future implantation de trois entreprises avec une soixantaine de créations d'emploi.

- Plan Climat Energie Territoire : des demandes de subventions ont été réalisées auprès de l'Adème concernant le financement pour l'embauche du salarié.

- le cadre de la nouvelle Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose un seuil de 15 000 habitants pour les Communautés de Communes. CORA et Vère Grésigne étant inférieures à ce seuil des simulations de fusion sont en cours avec Tarn et Dadou.

5) *Devis des poteaux incendie (devant l'église et Chemin des Maurices)* : suite au rendez-vous avec M. Panis du Siaep, les prix sont maintenus jusqu'à la fin de l'année, avec une possible augmentation en 2016. Nous devons monter les dossiers de subvention pour le début de l'année 2016 (DGE, DETR, ...).

6) *Retour positif de notre premier acte administratif réalisé par notre secrétariat sur le dossier « achat du terrain de la station de relevage Route de Laval à un administré ».* On peut évaluer l'économie à plus de 800€.

Cela nous permettra de pouvoir continuer à régulariser de nombreux dossiers d'échange ou de vente restés trop longtemps en attente.

7) *Intervention le week-end dernier des pompiers et de la gendarmerie pour des poubelles incendiées au cimetière de Sénouillac.* Une enquête de voisinage a été réalisée.

8) *Problème d'infiltration au niveau de certaines tombes du cimetière de Sénouillac :* la municipalité a demandé à M. Vieu, Marbrier, d'intervenir pour mesurer la profondeur de ces caveaux avant de demander des devis et de faire une étude pour le drainage.

9) *Interrogation de Mme Plageoles concernant la création d'une commune nouvelle :* cette discussion aura lieu après les élections municipales de Sénouillac.

10) *Demande de Mme Plageoles de modifier l'implantation du panneau du sentier des 4 châteaux,* afin de le rendre plus accessible aux randonneurs et de sécuriser son accès.

11) *Mme Plageoles demande que les stores de la mairie soient baissés pour protéger les murs, les tapisseries et garder la fraîcheur lors des grosses chaleurs.*

Séance levée à 22h40.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 9 septembre 2015 à 20h30.

FERRET Bernard	FORT Gilles	FABRE Grégory	FONVIELLE Lorraine	MALBERT Corinne
DURIEZ Christine	SOUQUIÉ Jean-Luc	CLASSINE Vincent	BISTES Emmanuel	PLAGEOLES Marie-Thérèse